

LA GAZETTE CUZACOISE



Le Mot du Maire

Je suis régulièrement saisie de préoccupations concernant la sécurité routière dans le bourg.

Le stationnement de certains véhicules de riverains gêne la circulation des autres véhicules et empêcherait, en cas de nécessité, l'intervention de camions de pompiers ou ambulances.

La responsabilité des élus étant engagée en pareilles circonstances, il a été décidé d'envoyer un courrier aux personnes concernées afin qu'elles modifient leurs habitudes.

L'implantation de plots et la prise d'un arrêté d'interdiction de stationnement seront à envisager en cas de défaut de coopération des intéressés.

CONFÉRENCE sur le NÉPAL

présentée par l'association EPICEA

Salle des Fêtes

le vendredi 15 mars à 20 h 30

Diaporama

Stand d'artisanat népalais

ENTREE GRATUITE

Dimanche 17 MARS

JOURNÉE du TERRITOIRE du RPI

organisée par le collectif du territoire du CHEMIN de l'EAU

à partir de 10 heures à la **salle des fêtes de FELZINS**

Au programme de cette rencontre intitulée

« RÊVONS NOS VILLAGES » :

mieux connaître les ressources des 5 communes tant sur le plan économique qu'associatif et faire part de vos attentes en termes d'animations, de services.

(Programme détaillé dans plaquette jointe à la Gazette)

VENEZ NOMBREUX !

CHIENS ERRANTS

L'article L 211-19-1 du code rural et de la pêche maritime interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Confronté au problème de la divagation de chiens ou de chats, le maire est habilité à intervenir au titre de son pouvoir de police générale (art. L 2212-1 et L 2212-2 du CGCT) et de son pouvoir de police spéciale que lui donne le code rural et notamment l'article L 211-22.

Selon l'article L 211-23 du code rural et de la pêche maritime, est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

D'autre part, les chiens en liberté souillent régulièrement l'espace réservé aux jeunes enfants dans le coeur de village, ce qui est tout à fait regrettable.

PERMANENCE ELECTORALE

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation en vertu de l'article L.9 du code électoral.

Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie ou par internet jusqu'au 31 mars inclus pour les Elections Européennes qui auront lieu le 26 mai 2019.

**Une permanence sera assurée à la Mairie
le samedi 30 mars de 14 à 16 heures.**

BRÛLAGE des DÉCHETS VÉGÉTAUX

Rappel Réglementaire :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental et de l'arrêté Préfectoral E 201 183 relatif aux obligations de débroussaillage.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION?



Les premiers **REPAS CONVIVIAUX du MERCREDI à la CANTINE** ont réuni 25 à 30 personnes.

Voici les dates retenues pour les prochaines rencontres :

Le 20 mars, le 17 avril, le 15 mai et le 19 juin.

Rappel : pensez à vous faire inscrire la semaine qui précède !

UTILISATION de la BENNE à FERRAILLES

Comme son nom l'indique, cette benne, mise à la disposition des Cuzacois, a pour unique vocation de recevoir de la ferraille :

Merci de ne pas confondre cet endroit avec une déchetterie !

La benne risque d'être retirée par l'exploitant si son utilisation n'est pas conforme à celle prévue.

RECENSEMENT

La municipalité vous remercie pour l'accueil que vous avez réservé à Chistelle Pierron, notre agent recenseur.

De plus, vous avez accepté le recensement en ligne pour 100% d'entre vous, ce qui nous a valu les félicitations de la responsable locale.

Notre score remarquable est remonté jusqu'à la direction régionale de l'Insee !

ET SI VOUS PENSIEZ à nos FACTEURS ?

Inscrire son nom sur la boîte aux lettres n'est pas une obligation, mais c'est une mesure de courtoisie et de bon sens .

La distribution du courrier et des colis est facilitée pour La Poste et plus fiable pour vous.

Inscrire son nom sur sa boîte aux lettres, c'est simple !

Et, si vous souhaitez protéger votre intimité, la mention de votre seul nom de famille est suffisante.

Alors, un petit effort..... et il n'y a plus de souci 😊

MERCI pour EUX, facteurs titulaires et surtout, facteurs remplaçants occasionnels !

RÉUNION de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES à CUZAC

Le mardi 12 mars à partir de 17h30

se tiendra à la salle des fêtes de Cuzac

le Conseil Communautaire du Grand Figeac.

Cette séance est ouverte au public

TAILLE DES VEGETAUX

La Mairie rappelle que les propriétaires riverains des voies départementales (à l'intérieur des Bourgs), des voies communales et des voies rurales sont tenus de tailler les haies en limite de propriété et de couper les branches des arbres en surplomb de ces vies. Après avertissement, la Commune peut faire effectuer cette taille au frais des propriétaires concernés.

NOUVELLES du SMIRTOM

Le Syndicat des ordures ménagères va procéder à la distribution d'une **dotation de sacs cabas réutilisables** permettant le transport des déchets recyclables jusqu'au conteneur collectif pour les foyers ne disposant pas d'un bac individuel.

Vous trouverez prochainement ces sacs cabas dans vos boîtes aux lettres

COMMÉMORATION de la VICTOIRE de MAI 1945 :

La cérémonie aura lieu le mercredi 8 mai à 11h00
et sera suivie du traditionnel vin d'honneur à la salle des fêtes.

1

BLOC NOTE des ASSOCIATIONS

► Comité des Fêtes :

- **Le Samedi 6 AVRIL** : soirée FRITONS de CANARDS animée par Didier MALVEZIN.

Réservation au 06 48 25 63 40 ou au 05 65 14 11 29.

ATTENTION : Toute réservation devra être suivie du règlement par chèque bancaire à l'ordre du Comité des fêtes de Cuzac.

- **Du Jeudi 18 au Dimanche 21 JUILLET** : FÊTE du VILLAGE : Programme détaillé dans prochaine Gazette.

► Association des Parents d'élèves du RPI :

- **Samedi 15 JUIN** : KERMESSE des ECOLES, salle des Fêtes de Cuzac.